



Radiation exceptionnelle Société

Par **chame700**, le **13/02/2015** à **17:02**

Bonjour,

Je suis le liquidateur d'une Sarl dissoute depuis 2012.
Plus aucune activité ni de compte bancaire ouvert depuis 2012.
Je suis associé unique de la société.

Je souhaite radier la société. Le problème, je suis dans l'impossibilité de pouvoir faire établir un bilan de cessation d'activité de la société.
Le comptable n'est plus joignable et avait toutes les pièces comptables en sa possession.
Ma question, existe t-il une procédure exceptionnelle me permettant de demander au greffe une radiation d'office de ladite société.

Merci par avance pour vos réponses